



le 24 juillet 2018



## ORDRE NATIONAL INFIRMIER : Non à l'obligation de payer pour travailler !



**La Fédération CFTC Santé-Sociaux prend acte** du décret N°2018-596 du 10 juillet 2018 qui oblige les employeurs publics et privés à transmettre à l'ONI la liste des leurs professionnels infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues.

La Fédération CFTC regrette sa publication et ses conséquences pour les professionnels de santé salariés concernés par ce décret :

- > Obligation de payer pour travailler
- Inscription obligatoire sous peine d'exercice illégal de la profession
- Contrôle par l'Ordre des questions de formation, de déontologie, de discipline

Le décret signé par La Ministre de la Santé fait la part belle à l'Ordre sur le dos des professionnels salariés et de leur pouvoir d'achat.

Pour la CFTC, c'est le diplôme qui fait que vous pouvez exercer votre profession et non le fait de payer une cotisation.

La **CFTC** a toujours été constante dans son opposition et ce depuis le début. Dès 2006, elle exprimait son opposition sans ambiguïté à la création d'un ordre, contrairement aux positionnements du Gouvernement qui ont varié au fil du temps. Au hasard, nous citerons Madame Touraine qui déclarait le 13 mai 2014 « Je le dis très sincèrement et très fermement : l'Ordre des Infirmiers est un ordre contesté, un ordre sans légitimité, et donc un ordre dont l'avenir est clairement menacé ». Peut-être était-elle sincère ?

La CFTC continuera de dénoncer cette contradiction. Un courrier va être envoyé à la Ministre réclamant l'exonération de la cotisation pour l'ensemble des professionnels qu'ils relèvent de la Fonction Publique ou d'une Convention Collective du sanitaire, du social ou du médico-social

## Vos contacts

Jean-Marie FAURE	06.16.56.94.20	jmfaure@cftc-santesociaux.fr
Patrick MERCIER	06.19.99.35.33	pmercier@cftc-santesociaux.fr
Christian CUMIN	06.89.71.65.83	ccumin@cftc-santesociaux.fr

La Fédération CFTC Santé Sociaux, syndicat de construction sociale, Est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts